

1.5 Règlement d'admission pour le DECESF

Selon l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale, peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- a) être titulaire du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale ;
- b) bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

L'admission à la formation s'effectue selon les modalités suivantes :

Les étudiants téléchargent le dossier d'inscription sur le site <https://www.belorme.com> et le déposent au lycée avant la date indiquée sur le site.

Le dossier d'inscription est composé des documents suivants :

- Fiche de candidature
- Copie du diplôme du BTS ESF (si déjà obtenu) ou diplôme admis en équivalence
- Une photo d'identité

Le dossier de candidature comprend :

- Les photocopies des bulletins des années de formation post-bac ou les appréciations des dernières formations suivies
- Fiches d'appréciation des stages
- Un CV
- Une lettre de motivation précisant le projet professionnel
- Un engagement écrit d'un site qualifiant pour le stage à effectuer
- Identification et description d'une intervention sociale réalisable sur le site qualifiant dans lequel l'étudiant souhaite se former.

L'équipe pédagogique vérifie la complétude du dossier d'inscription et sa recevabilité au regard des critères suivants :

- Appréciations des bulletins dans les matières U2, U5 sur les capacités d'analyse de l'étudiant.
- Appréciations de stage : analyse des compétences professionnelles, de la faculté d'adaptation, de la prise d'initiative et du positionnement professionnel.

Les étudiants sont ensuite convoqués à une réunion le 3 juin 2020 à 17 h.

L'équipe pédagogique reçoit l'ensemble des futurs étudiants ayant déposé un dossier recevable.

Cette réunion se déroule en deux temps :

- Une réunion générale qui a pour objet d'informer les candidats sur le contenu de la formation au DECESF ainsi que sur le projet pédagogique.

- Un entretien individuel devant un membre de l'équipe de direction et un enseignant de la formation au cours duquel l'étudiant s'exprime sur son projet professionnel, puis identifie, décrit et justifie une intervention sociale réalisable sur le lieu de stage. Sa sensibilisation aux problèmes sociaux est également recherchée par le biais d'un commentaire d'un fait d'actualité, et le recul critique exprimé. Cet entretien fait l'objet d'une évaluation (voir grille ci-dessous).

Une commission d'admission se réunit à l'issue de ces entretiens pour classer les candidats en fonction du nombre de points obtenus lors de l'entretien individuel (voir grille ci-dessous).

Les candidats admis sont informés par courrier et les listes principale et complémentaire sont affichées à l'entrée de l'établissement. Les candidats doivent confirmer leur inscription avant le 15 juillet.

	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
PROJET PROFESSIONNEL / 6 <ul style="list-style-type: none"> - Public-thème- formulation (2) - Conformité à l'ESF (1) - Approche personnelle (2) - Implication dans la vie associative (1) Points attribués :/ 6				
RECEVABILITE de l'INTERVENTION SOCIALE / 5 <ul style="list-style-type: none"> - Identification de l'intervention (2) - Description de l'intervention (1) - Justification de l'intervention (1) - Lecture-approche personnelle (1) Points attribués : / 5				
SENSIBILISATION AUX PROBLEMES SOCIAUX / 5 <ul style="list-style-type: none"> - Commentaire d'un fait d'actualité (2) - Connaissances actualisées (1.5) - Esprit critique (1.5) Points attribués :/ 5				
COMMUNICATION /4 <ul style="list-style-type: none"> - Ecoute (0.5) - Réactivité-curiosité (1) - Dynamisme-ton-sourire (0.5) - Pertinence de la réflexion et de l'argumentation (1) - Attitude positive (1) - Richesse du vocabulaire adapté Points attribués :/ 4				
TOTAL :/20				

